

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

UN 157177

FEB 9 1989

UN/ISA COLLECTION

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

# 2298<sup>e</sup>

SÉANCE : 29 AOÛT 1981

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2298) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 26 août 1981, adressée au Secrétaire général par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14647) .....	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2298<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le samedi 29 août 1981, à 16 heures.

*Président* : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Japon, Mexique, Niger, Ouganda, Panama, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2298)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :  
Lettre, en date du 26 août 1981, adressée au Secrétaire général par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14647)

*La séance est ouverte à 17 h 15.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

**Lettre, en date du 26 août 1981, adressée au Secrétaire général par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14647)**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément aux décisions prises aux 2296<sup>e</sup> et 2297<sup>e</sup> séances, j'invite le représentant de l'Angola à prendre place à la table du Conseil et les représentants de l'Afrique du Sud, du Brésil, de Cuba, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Kenya, de la République fédérale d'Allemagne, du Viet Nam, de la Yougoslavie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Eksteen (Afrique du Sud), M. Bueno (Brésil), M. Roa Kouri (Cuba), M. Krishnan (Inde), M. Burwin (Jamahiriya arabe libyenne), M. Maina (Kenya), M. van Well (République fédérale d'Allemagne), M. Ha Van Lau (Viet Nam), M. Lazarević (Yougoslavie) et M. Mashin-*

*gaidze (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil de sécurité que j'ai reçu du représentant du Canada une lettre par laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Morden (Canada) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le premier orateur est le représentant de la République fédérale d'Allemagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. M. van WELL (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter la position de mon gouvernement dans cet important débat du Conseil de sécurité. C'est un grand plaisir de le faire alors que le Conseil est présidé par le Ministre des relations extérieures du Panama, pays avec lequel la République fédérale d'Allemagne entretient traditionnellement des liens étroits d'amitié.

5. Les derniers événements survenus en Afrique australe, que le Conseil examine depuis deux jours, représentent un grave défi lancé à tous ceux qui cherchent à contribuer à une solution pacifique des problèmes graves qui menacent la région de l'Afrique australe dans son ensemble et la Namibie en particulier.

6. C'est avec une profonde consternation que le gouvernement fédéral a appris l'intervention et l'attaque armée de troupes sud-africaines en Angola. Cette opération d'envergure, qui constitue une violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies et qui peut avoir des conséquences incalculables sur la paix et la sécurité internationales, est absolument inacceptable du point de vue du gouvernement fédéral. Non seulement elle représente une menace pour l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, mais elle exacerbe les tensions dans l'ensem-

ble de la région et entrave le processus qui doit mener à l'indépendance de la Namibie.

7. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, qui entretient de bonnes relations avec la République populaire d'Angola, a été directement informé par le Gouvernement angolais des graves événements qui se sont produits. Etant donné la gravité de la situation, le Ministère fédéral des affaires étrangères a appelé l'ambassadeur de la République sud-africaine à Bonn, le 26 août 1981, pour lui faire clairement part de la réaction du gouvernement fédéral.

8. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne condamne dans les termes les plus forts l'intervention sud-africaine en Angola et se joint à ceux qui, au cours du débat, ont demandé que les troupes sud-africaines soient retirées sans plus de délai du territoire angolais.

9. De concert avec le Canada, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni, mon gouvernement a contribué activement à l'élaboration du plan adopté par le Conseil, qui vise à trouver une solution pacifique au problème namibien. Nous sommes résolus à œuvrer vers la réalisation de cet objectif. Nous continuons d'être persuadés que la résolution 435 (1978) du Conseil doit rester la base solide de tous nos efforts tendant vers ce but. Nous sommes persuadés que les efforts faits pour parvenir à une solution pacifique, objectif auquel nous restons attachés, ne peuvent être couronnés de succès que si toutes les parties intéressées s'imposent la retenue nécessaire et s'abstiennent de toute mesure risquant de compromettre la paix et la sécurité dans la région.

10. Nous déplorons les lourdes pertes en vies humaines et la destruction d'installations civiles essentielles au bien-être économique de l'Angola. Le gouvernement fédéral continuera de faire ce qu'il peut pour mettre immédiatement fin à la situation dangereuse qui s'est créée.

11. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

12. M. EKSTEEN (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de me joindre à ceux qui vous ont félicité pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

13. L'Afrique du Sud est venue devant le Conseil pour présenter sa position concernant les derniers événements survenus dans le sud de l'Angola. Après tout, l'Afrique du Sud est l'un des deux ou trois pays qui savent véritablement ce qui s'est produit dans cette partie de l'Afrique, et notre point de vue pourrait donc, nous supposons, présenter quelque intérêt

pour le Conseil. Le reste du monde a dû s'en remettre aux rapports extravagants et empreints d'imagination qui émanent de Luanda.

14. En présentant la version de l'Afrique du Sud, je vais souligner divers éléments dont le Ministre des affaires étrangères de mon pays a parlé dans la lettre qu'il a adressée le 27 août 1981 au Secrétaire général [*voir S/14652*].

15. D'abord, en ce qui concerne l'Afrique australe, il convient de faire un choix entre la coexistence pacifique et l'intensification du conflit. Pour sa part, l'Afrique du Sud est résolue dans son choix. La coexistence pacifique et la stabilité économique doivent l'emporter sur toute autre considération. Nous avons à maintes reprises tendu une main amicale à nos voisins. Nous avons à maintes reprises offert de travailler avec eux dans notre intérêt économique réciproque, en respectant les différences d'ordre politique qui existent entre nous. Nous les avons à maintes reprises invités à passer avec nous des traités de non-agression. Nous les avons maintes fois invités à discuter des points qui nous séparent afin que nos différends soient réglés pacifiquement et amicalement.

16. Cependant, nous avons également été intransigeants sur le fait que cette coopération ne peut exister si nos voisins permettent aux terroristes d'utiliser leurs territoires en tant que refuge à partir desquels ils attaquent la population civile du Sud-Ouest africain (Namibie). Nous avons lancé un avertissement selon lequel si de telles attaques étaient autorisées par delà les frontières internationales, nous serions amenés à faire face à nos responsabilités pour défendre la population civile qui est sous notre protection et poursuivre les attaquants, d'où qu'ils viennent et chaque fois que nous les trouverons.

17. Dans sa lettre du 27 août [*ibid.*] le Ministre sud-africain des affaires étrangères a parlé des attaques préméditées venant de l'autre côté de la frontière et menées par la SWAPO contre la population civile du Sud-Ouest africain (Namibie). Il a souligné que ces actes d'agression avaient atteint au cours des dernières semaines un degré d'intensité nouveau. Qu'il me soit permis de souligner, à l'aide d'exemples, l'effet provoqué par ces attaques sur la population du Territoire, dont l'Organisation des Nations Unies dit tant se préoccuper.

18. Andreas Ndentwa, était propriétaire d'un petit magasin situé à 12 kilomètres au nord-est d'Oshakati. Un matin de novembre, des terroristes de la SWAPO ont fait irruption dans son magasin et l'ont dévalisé ainsi que sa femme. Après avoir effectué ce vol, ils ont emmené M. et Mme Ndentwa à quelques kilomètres de là, où ils ont tué M. Ndentwa et mis le feu à son camion. Mme Ndentwa a pu s'échapper. Il est indubitable que les Ndentwas étaient considérés par les idéologistes de la SWAPO comme appartenant à la "classe moyenne" et que c'est pour cette raison

qu'ils devaient être liquidés. De cela, la presse mondiale n'a pas parlé; cela n'a donné lieu à aucune consultation du Conseil de sécurité ni à des cris de protestation devant les ambassades. Il s'agissait simplement de la mort d'un boutiquier, d'un camion brûlé, d'une autre veuve. Les coupables sont immédiatement repartis de l'autre côté de la frontière, en Angola.

19. Un jour de décembre, deux terroristes de la SWAPO ont attaqué un petit village à 22 kilomètres au sud-est de Nkongo. Les villageois célébraient un mariage lorsque l'attaque est survenue. Les invités ont été terrorisés et on a tiré sur le chef, M. Malaka Barnabas, qui a été tué — certainement parce qu'il appartenait aussi à un groupe que désapprouvent les idéologues de la SWAPO. Les meurtriers ont fui vers le nord, vers leurs sanctuaires, de l'autre côté de la frontière avec l'Angola.

20. Le 6 novembre 1979, tôt le matin, un camion civil se trouvait sur une route à 28 kilomètres au nord-est d'Ondangwa lorsqu'il a fait détoner une mine terrestre soviétique TM-46. Le camion transportait 17 membres de la population locale qui se rendaient, comme chaque jour, à leur travail, lorsqu'il a heurté la mine : 11 hommes ont été tués et 6 grièvement blessés. C'étaient des ouvriers, qui, en tant que tels, devaient probablement avoir reçu l'aval idéologique de la SWAPO, mais le marxisme-léninisme nous enseigne qu'il ne faut pas faire de sentiment pour de telles questions et que la vie d'un homme pèse peu par rapport aux impératifs de la doctrine révolutionnaire. Les terroristes de la SWAPO qui avaient posé la mine sont retournés tranquillement de l'autre côté de la frontière avec l'Angola.

21. Au cours de la période allant de juillet 1978 à septembre 1980, la mission de l'Afrique du Sud a adressé au Secrétaire général 54 lettres dans lesquelles elle attirait son attention sur quelque 1 000 incidents semblables — il s'agissait du meurtre d'environ 300 citoyens du Sud-Ouest africain (Namibie), de l'enlèvement de 390 écoliers et de blessures graves infligées à 250 habitants du Territoire. Sans exception, les auteurs de ces crimes sont retournés dans leurs sanctuaires en l'Angola après avoir commis ces actes dans le cadre de leur prétendue lutte de libération. De qui la SWAPO est-elle censée se libérer ? Des boutiquiers, des chefs de village, des ouvriers qui se déplacent en toute innocence pour se rendre à leur lieu de travail ?

22. La vérité est que la SWAPO ne mène nullement une lutte de "libération"; elle mène au contraire une campagne systématique pour terroriser et intimider les habitants du Sud-Ouest africain (Namibie) afin de s'emparer du gouvernement du Territoire par la force armée. Cela ne devrait surprendre personne. Après tout c'est tout à fait dans la ligne de la formule léniniste visant à saisir et à retenir le pouvoir. C'est Lénine lui-même qui a dit :

"Nous n'avons jamais rejeté la terreur par principe et nous ne pouvons le faire... Nous ne pourrions jamais affirmer que les actes individuels d'héroïsme n'ont aucune importance... [Le marxisme] organise des tactiques de lutte et les rend appropriées à l'emploi général... A mesure que s'intensifient les crises économiques et politiques, des méthodes nouvelles et différentes de défense et d'attaque seront employées dans le combat [de guérilla]. Partant, le marxisme ne repoussera jamais aucune méthode de combat particulière, et d'autant moins le ferait-il pour toujours."

23. Quelles sont donc les options qui s'offrent à l'Afrique du Sud pour réagir devant les attaques non provoquées montées par la SWAPO contre la population civile du Territoire ?

24. La Charte des Nations Unies enjoint aux Etats Membres de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. Nous l'avons essayé : nous avons à maintes reprises fait savoir aux Etats voisins que nous désirions vivre en paix avec eux; nous leur avons demandé à maintes reprises de ne pas abriter de terroristes ou de ne pas permettre aux terroristes d'attaquer le Sud-Ouest africain (Namibie) à partir de leurs territoires; nous avons maintes fois proposé de discuter de ces questions avec eux.

25. La Charte prévoit que les Etats Membres peuvent saisir l'Organisation des Nations Unies des problèmes qui constituent des menaces à la paix internationale. Nous avons également essayé de le faire. Comme je l'ai déjà dit, nous avons adressé au Secrétaire général, en une période de deux ans, 54 lettres dans lesquelles nous lui demandions d'utiliser ses bons offices pour aider à diminuer la tension dans la région de la frontière et à établir une atmosphère pacifique. On n'a même pas accusé réception de nos lettres.

26. Nous avons cherché à exposer notre cas et à exprimer nos préoccupations à cet égard à l'Assemblée générale, mais celle-ci, en contravention flagrante de la Charte et de son propre règlement intérieur, a refusé de nous laisser parler. Et en avril de cette année, alors que les représentants démocratiquement élus du peuple même qui est actuellement terrorisé par la SWAPO ont essayé de saisir le Conseil de leurs inquiétudes, leur demande a été sommairement rejetée. Nous avons même maintenant invité les membres du Conseil à venir au Sud-Ouest africain (Namibie) pour se rendre compte directement de la situation existant à la frontière avec l'Angola. Que pouvons-nous faire de plus ?

27. Quelle a été la réponse de l'Organisation des Nations Unies devant toutes ces tentatives faites pour régler de façon pacifique le problème de la frontière entre le Sud-Ouest africain et l'Angola ? Sa réponse a été constamment d'apporter aide et secours à l'organisation même qui est responsable des menaces à la

paix internationale. L'Organisation des Nations Unies, qui a été créée pour promouvoir le règlement pacifique des différends, a maintes fois encouragé la "lutte armée" de la SWAPO et a prodigué à la SWAPO toute forme possible d'assistance politique, matérielle et de propagande.

28. Quel est donc le recours de l'Afrique du Sud et de la population lésée du Territoire ? On nous a donné beaucoup de pieux conseils sur la nécessité de la modération. Mais de quelle modération la SWAPO a-t-elle fait preuve ?

29. Comme le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a souligné dans sa lettre au Secrétaire général, l'Afrique du Sud a déclaré — et cela remonte au 20 septembre 1978 — qu'elle était prête à confirmer qu'au moment où la SWAPO s'engagerait à mettre fin à la violence et donnerait effectivement suite à son engagement toute action des forces sud-africaines contre la SWAPO cesserait [S/12854]. Le Ministre de mon pays a répété cette offre avant-hier [voir S/14652].

30. Certains disent que la solution du problème réside dans l'application immédiate de la résolution 435 (1978) du Conseil. Mais ce sont précisément les attaques terroristes de la SWAPO et la crainte qu'elles ne continuent après l'application du plan qui constituent l'un des principaux obstacles à cette application. Indépendamment de tout, si la SWAPO continue son actuelle politique d'assassinat, peu de politiciens démocratiques resteront dans le Territoire pour contester des élections. La SWAPO a déjà assassiné plus de 20 hommes politiques importants, y compris des hommes tels que M. Clemens Kapuuo, M. Shiagaya et le ministre principal Elifas, de l'Ovambo. Ces hommes, très respectés, étaient des dirigeants authentiques du peuple.

31. Clemens Kapuuo a souvent parlé à l'Organisation des Nations Unies pour défendre la cause de l'indépendance de la Namibie. Personne ne peut contester le dévouement de ces dirigeants à la population du Territoire. Et pourtant ils ont été abattus par les balles de la SWAPO, assassinés par le parti qui prétend maintenant être prêt à se soumettre au processus démocratique.

32. La réponse de l'Afrique du Sud à la campagne de terrorisme et d'intimidation de la SWAPO est claire. Elle a été une fois de plus annoncée sans équivoque par le Premier Ministre de mon pays au Parlement mercredi dernier, 26 août 1981 :

"Dernièrement, le Gouvernement sud-africain a inlassablement et sérieusement demandé aux Etats voisins et aux autres pays d'Afrique d'œuvrer ensemble à la recherche d'une prospérité économique pacifique, du bien-être et de la stabilité pour tous. En même temps, le gouvernement a averti ces pays en leur demandant de ne pas donner asile

aux terroristes appuyés par les communistes qui opèrent contre le Sud-Ouest africain (Namibie) et la République sud-africaine, ou de ne pas leur permettre d'opérer contre nous, à partir de territoires voisins.

"Il s'ensuit de toute évidence que nous ne pouvons pas rester les bras croisés de notre côté de la frontière et attendre que les terroristes la traversent pour assassiner, poser des mines et intimider.

"J'espère que le gouvernement du MPLA tiendra maintenant compte de notre demande de non-ingérence et de notre aspiration à vivre en paix avec nos voisins, qu'il cessera de participer aux opérations qui sont dirigées non pas contre eux, mais contre le terrorisme, et qu'il répondra à nos demandes et entamera des discussions avec nous."

33. Au début de ma déclaration, j'ai mentionné la lettre que le Ministre des affaires étrangères de mon pays a adressée au Secrétaire général [*ibid.*] parce qu'il faut de toute urgence choisir, en Afrique australe, entre la coexistence pacifique et l'intensification du conflit et que l'Afrique du Sud, quant à elle, est décidée à voir la coexistence pacifique et la stabilité économique l'emporter sur toutes autres considérations.

34. Les pays d'Afrique n'ont rien à craindre de l'Afrique du Sud s'ils font le même choix. S'ils décident de faire ce choix, nous serons heureux de nous joindre à eux pour combattre les problèmes réels du continent : la faim, la maladie, l'ignorance et l'absence de développement économique. Ce sont là les fantômes qui hantent la vie quotidienne de centaines de millions d'Africains ordinaires — ces problèmes et le spectre de l'impérialisme soviétique. L'Afrique a besoin d'une plus grande production alimentaire; elle a besoin d'écoles et de collèges; elle a besoin d'hôpitaux et de cliniques; elle a besoin d'usines et d'industries. Elle n'a pas besoin de kalachnikovs, de commissaires politiques et des idéologies étrangères de Marx et de Lénine.

35. Le Conseil est actuellement engagé dans un débat sur des allégations concernant ce qu'on appelle une agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola. L'Afrique du Sud rejette avec emphase cette accusation. L'Afrique du Sud n'a aucune intention agressive contre l'Angola et son peuple.

36. Les problèmes à la frontière, comme par le passé, sont le résultat direct des activités de la SWAPO. Les autorités angolaises savent également que toute action de la part des forces de sécurité sud-africaines vise seulement la SWAPO et non pas l'Angola et son peuple.

37. Le Conseil a entendu beaucoup de rhétorique extravagante au cours de ce débat. Le représentant de l'Angola, par exemple, a fait preuve d'une imagination débridée lorsqu'il a décrit les récents événe-

ments qui se sont produits dans le sud de l'Angola. Mais il ne s'agissait là que de paroles vides de sens, complètement détachées de la réalité.

38. Je vais plutôt citer un article câblé aujourd'hui par un journaliste international qui s'est effectivement rendu sur la scène des récentes opérations de l'Afrique du Sud à Xangongo, ville qui, selon l'Angola, aurait été bombardée par l'Afrique du Sud :

“Les villageois semblaient vaquer à leurs occupations habituelles. Les cochons et les chèvres couraient devant nous dans les rues.

“Le village, qui a environ 2 000 habitants, était de toute évidence en mauvais état et il était difficile de décider s'il s'agissait de délabrement ou de dégâts militaires. Mais le centre semblait avoir été à peine touché par la guerre, avec seulement quelques trous d'impact dans les murs...

“Des parties du village étaient parsemées de prospectus sud-africains jetés avant l'attaque, demandant aux civils d'évacuer. Un vieil homme, à qui l'on demandait pourquoi il était revenu alors que les Sud-Africains s'y trouvaient, a dit : “J'habite ici depuis 34 ans. Pourquoi devrais-je rester au loin ?”

Le journaliste poursuit :

“Nous sommes arrivés au stade de football où 200 spectateurs, militaires et civils, regardaient un match organisé entre des soldats sud-africains et une équipe locale.”

Voilà le genre de scène que le représentant de l'Angola a décrite au Conseil comme “un massacre, presque un génocide” [2296<sup>e</sup> séance, par. 8].

39. Le général Constand Viljoen, le chef de la Force de défense sud-africaine, a annoncé hier que les forces de sécurité impliquées dans les opérations de poursuite des éléments de la SWAPO dans le sud de l'Angola avaient achevé leur tâche limitée et retournaient à leurs bases. Les groupes de tête sont déjà de retour au Sud-Ouest africain (Namibie).

40. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

41. M. MORDEN (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement du Canada, je tiens, par votre entremise, à remercier le Conseil de sécurité de me permettre de participer à la discussion.

42. C'est avec le plus vif regret que le Gouvernement canadien a appris l'incursion en Angola des forces armées de l'Afrique du Sud. La déclaration éloquentes et émouvante de M. de Figueiredo a bien traduit la détresse et les souffrances du peuple d'Angola, et mon gouvernement exprime sa profonde sympathie à ceux qui souffrent aux mains des forces armées sud-africaines.

43. Le 26 août 1981, l'ambassadeur de l'Afrique du Sud à Ottawa a été convoqué et on lui a exprimé la vive préoccupation du Canada face à la situation en Angola. Il a été informé que le Gouvernement canadien déplorait profondément l'intensification de la violence, qui ne pouvait qu'exacerber la tension dans la région et compromettre gravement les négociations pour l'indépendance de la Namibie auxquelles se livre le Groupe de contact des pays occidentaux, qui comprend le Canada. Le Gouvernement canadien espère que la République d'Afrique du Sud cessera ses incursions en Angola et évitera toute nouvelle aggravation du conflit.

44. Les violations répétées de la souveraineté de l'Angola par l'Afrique du Sud sont tout à fait inacceptables et les activités militaires en cours représentent une grave intensification du conflit qu'il y a lieu de condamner sans réserve.

45. Cette situation souligne une fois de plus la nécessité impérieuse de trouver une solution au problème namibien. Le Canada demande le retrait immédiat des forces sud-africaines d'Angola et la coopération pleine et sincère de l'Afrique du Sud aux efforts internationaux faits en vue d'un règlement négocié pacifique en Namibie.

46. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Kenya qui va parler en tant que représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

47. M. MAINA (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous remercie ainsi que les membres du Conseil de sécurité de l'occasion que vous m'offrez de prendre la parole.

48. Vous, Monsieur le Président, apportez à vos fonctions une grande expérience acquise au cours d'une carrière longue et distinguée. Venant du Panama, pays qui a lutté pour maintenir son intégrité territoriale et sa liberté, vous êtes mieux placé que beaucoup d'autres pour vous rendre compte des problèmes auxquels font face les peuples d'Afrique australe.

49. Qu'il me soit permis tout d'abord de lire un message adressé par télex au Secrétaire général par M. Daniel T. Arap Moi, Président de la République du Kenya, en sa qualité de président en exercice de l'OUA. Il dit :

“J'ai appris du Président de la République populaire d'Angola, outre les informations provenant des agences de presse et d'autres rapports, que le régime raciste d'Afrique du Sud a lancé une attaque non provoquée contre la République populaire d'Angola. En tant que Président en exercice de l'OUA, j'ai la responsabilité de porter à votre attention la gravité de cet acte commis par le régime sud-africain. Cette attaque non seulement représente une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Angola, Etat mem-

bre de l'OUA, mais elle constitue une grave menace pour la paix dans la région de l'Afrique australe et, en fait, dans le monde entier. Voilà pourquoi, au nom de mon pays et de l'OUA, je dois déclarer que nous condamnons vigoureusement les attaques barbares de l'Etat souverain d'Angola par l'Afrique du Sud. Le régime raciste sud-africain est condamné par tous les Etats Membres de l'OUA et, en mon nom propre, je voudrais non seulement exprimer notre indignation devant ces attaques, mais aussi en appeler à l'Organisation des Nations Unies — en particulier au Conseil de sécurité — pour qu'elle prenne les mesures appropriées à l'encontre du régime sud-africain afin que de tels actes ne se répètent pas. A titre prioritaire, le régime sud-africain doit retirer immédiatement ses forces d'Angola et cesser toutes nouvelles attaques."

50. Comme nous le savons tous, le monde du régime raciste d'Afrique du Sud se rétrécit et s'effondre rapidement. Avant l'effondrement de l'empire portugais, il y a sept ans, le monde du régime raciste semblait solide et sûr. L'espoir vivait encore tant que l'autre régime raciste existait au Zimbabwe. Aujourd'hui, en désespoir de cause, le régime raciste s'accroche à la Namibie et a adopté comme politique de porter des coups à ses voisins qui s'opposent à sa politique diabolique. Ce n'est pas une tactique nouvelle et il est illusoire de penser qu'elle réussira à arrêter la marche des peuples d'Afrique australe vers la liberté.

51. La récente invasion de l'Angola par l'Afrique du Sud n'est que le dernier acte d'une série qui remonte à l'époque où l'Angola luttait pour se libérer de la puissance coloniale, il y a quelque six ans. Chaque fois qu'une invasion a lieu, elle est accompagnée de mensonges qui cherchent à dissimuler les raisons réelles de l'attaque. Cette fois, on a donné comme raisons la poursuite de combattants de la liberté de Namibie et la destruction de leurs prétendues bases. Nous savons, d'après des communiqués de presse et d'autres sources, que l'invasion a été planifiée longuement et que l'Angola, et non la SWAPO, était l'objectif.

52. Dans cette situation, il incombe directement au Conseil de condamner cette agression non provoquée en tant que violation de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons écouté avec consternation les déclarations du représentant des Etats-Unis hier [2296<sup>e</sup> séance]. Il a dit que cette attaque devait être replacée dans le contexte de la situation dans la région. En d'autres termes, il en comprend et en accepte implicitement les raisons, ce qui fait qu'il n'est pas disposé à condamner l'agression. Venant d'un membre permanent du Conseil de sécurité, ces paroles sont lourdes de portée. Elles donnent carte blanche à l'Afrique du Sud qui peut mener à bien son agression avec l'assurance qu'elle bénéficie de l'appui là où il est le plus important. L'Afrique du Sud a peu

d'amis dans le monde, mais c'est une grande compensation que d'avoir un ami et allié aussi puissant.

53. Nous pensons que la situation mondiale en matière de sécurité se détériore rapidement. Au lieu de faire face calmement aux ruptures accidentelles de la paix et de la sécurité internationales, on jubile manifestement dans certains milieux. C'est là une évolution nouvelle et dangereuse et, à moins que le Conseil n'élève sa voix clairement contre les forces qui encouragent la guerre, elles plongeront bientôt le monde dans une misère et une destruction incalculables.

54. On ne justifie pas une rupture de la paix dans une partie du monde en citant une rupture de la paix dans une autre partie du monde. Si on est responsable, on condamne toute violation de la paix, où qu'elle ait lieu. Voilà pourquoi nous demandons vivement à tous les membres du Conseil de s'unir en condamnant l'Afrique du Sud pour cette attaque non provoquée contre l'Angola.

55. Nous avons écouté avec intérêt la déclaration prononcée par le représentant du régime raciste dans l'espoir d'y trouver une justification réelle pour l'attaque lancée par son pays contre l'Angola; malheureusement, nous n'avons entendu aucune raison susceptible de persuader quiconque.

56. L'Afrique du Sud affirme avoir le droit de déterminer elle-même le genre de coexistence pacifique qui doit régner dans sa région avec ses voisins et elle est décidée à en dicter les termes.

57. J'ai écouté attentivement pour voir si l'Afrique du Sud donnait une raison quelconque pour expliquer pourquoi elle n'a pas quitté la Namibie, mais je n'en ai entendu aucune. Toute la déclaration reposait sur l'hypothèse que l'Afrique du Sud a le droit d'être en Namibie. Nous n'acceptons pas cette hypothèse et toute prétention à la possibilité d'une coexistence pacifique avec le régime raciste est illusoire. Il est certain que si l'Afrique du Sud cherche un appui et l'acceptation de sa politique consistant à qualifier de terroristes les combattants de la liberté qui opèrent ailleurs alors que les activités terroristes en Afrique du Sud elle-même sont censées être ignorées par ceux qui s'y opposent, alors, les fondements pour la coopération ou la coexistence pacifique auxquels elle se réfère ne sont qu'une illusion.

58. Nous espérons que le Conseil s'unira, comme par le passé, pour condamner les actions de l'Afrique du Sud et pour exiger le retrait complet des forces sud-africaines d'Angola.

59. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais informer le Conseil que le Secrétaire est saisi d'un projet de résolution présenté par les délégations du Mexique, du Niger, de l'Ouganda, du Panama, des Philippines et de la Tunisie, qui sera distribué officiellement aux membres du Conseil.

*La séance est levée à 18 heures.*